ALGÉRIE TÉLÉCOM :

«On veut récupérer nos créances»

L'opérateur historique de télécommunications est catégorique : «Tant qu'Algérie Télécom ne recouvre pas ses créances, la décision de résiliation de l'abonnement d'accès à Internet à ce provider sera maintenue.» Le provider ?

C'est l'entreprise privée Eepad fournisseur d'Internet haut débit, qui doit à Algérie Télécom près de 300 milliards de centimes.

Abder Bettache - Alger (Le Soir)- Selon une source proche de la direction générale de l'opérateur historique de télécommunications, cette décision n'obéit à aucune considération, si elle n'est d'ordre purement commercial. «Il faut remettre les choses dans leur contexte et éviter l'amalgame. Algérie Télécom ne fait que revendiquer son argent.

Il n'y a ni baisse de 50% d'accès à Internet ni rien d'autre. Nous avons mis en demeure cet opérateur pour qu'il honore ses créances. Des responsables de cette entreprise se sont rapprochés de notre direction générale en s'engageant à payer leur créance.

Un rendez-vous a été fixé pour mercredi dernier pour le règlement de cette affaire. Les responsables de l'Eepad se sont engagés à régler leur créance avant la fin de semaine. Hélas, rien n'a été fait. De ce fait, nous nous sommes retrouvés dans l'obligation d'appliquer notre décision, que nous avons, par ailleurs, portée à la connaissance de la partie concernée», explique-t-on à Algérie Télécom.

«La décision d'Algérie Télécom entre dans le cadre des mesures prises en été 2008, dont le recouvrement de nos créances. L'instruction du Premier ministre est claire et ne souffre aucune ambiguïté» a-t-on ajouté à Algérie Télécom.

Et de souligner : «Les providers, pour la plupart, se sont enrichis pendant des années sur le dos d'Algérie Télécom en exploitant ses capacités, notamment les services de téléphonie vers l'étranger, sans pour autant consentir des investissements pour la promotion de l'Internet en Algérie. 30% des créances d'AT auprès de ces providers n'ont pas encore été apurées.»

Cela étant, des sources n'écartent pas l'éventualité d'un règlement à l'amiable de cette «affaire» à travers un protocole d'accord entre les deux parties qui permettra à l'Eepad de payer ses redevances selon un calendrier accepté par les responsables des deux entités. Il est à noter qu'Algérie Télécom, sur instruction du Premier ministre, a engagé, depuis août 2008, une opération de récupération de ses créances, dont une grande partie est détenue par l'administration publique.

Aux dernières nouvelles, l'opérateur historique aurait récupéré 50% de ces dettes.

A. B.

LE P-DG DE L'EEPAD S'EXPLIQUE :

«La réduction de 50% des tarifs de l'ADSL en cause»

Le fournisseur de services Internet Eepad conteste la facture de 2,3 milliards de dinars que lui oppose son prestataire et partenaire Algérie Télécom. L'Eepad estime que la réduction de 50% des tarifs de l'ADSL lui a été «imposée» et a aggravé son endettement.

Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir) - Mercredi dernier, l'opérateur public Algérie Télécom (AT) a coupé la connexion ADSL aux abonnés du fournisseur de services Internet Eepad (Etablissement d'enseignement professionnel à distance) pour non-paiement de ses créances. Une facture d'utilisation de la bande passante et des terminaisons d'AT qui s'élève globalement à 2,3 milliards de dinars. Une facture que le provider Eepad «refuse», selon son P-dg, Nouar Harzallah, qui a animé hier une conférence de presse.

L'Eepad a déja payé 1 milliard de dinars

Selon le premier manager de l'Eepad, cette créance, censée être impayée, ne prend pas en considération le 1,08 milliard de dinars de sommes déja versées par le provider à juin 2008. A ce propos, Nouar Harzallah a indiqué que l'Eepad a, depuis 2004, honoré 81% de ses engagements envers AT, soit près de 3,8 milliards de dinars sur un montant total de 4 milliards de dinars. Comme le responsable de l'Eepad a déploré une double facturation par AT, en citant un montant de l'ordre de 365 millions de dinars, en raison d'un changement de système comptable. Nouar Harzallah a expliqué également qu'Algérie Télécom a contraint l'Eepad à supporter le dédomagement des clients lors des coupures de liens dues aux défaillances d'AT. En sachant que pour chaque trois heures de coupure, une journée supplémentaire est accordée aux clients. Or, selon le conférencier, AT n'a pas remboursé le montant de la compensation aux clients, une facture qu'il a estimée à plus de 1 milliard de dinars pour quelque 9 426 heures de coupures depuis 2006.

Le comité de pilotage n'a pas été mis en place.

Mais ce qui gêne le fournisseur privé, c'est le non-respect des engagements pris par les deux parties en avril dernier. Il s'agissait, notamment, de procéder au règlement du litige financier, sur la base d'un échéancier prenant effet dès la fin du mois de mai 2009. Or, AT a décidé de rompre ses prestations bien avant cette date et «un mercredi soir !», dira M. Harzallah. En outre, le responsable de l'Eepad a regretté la non-mise en place d'un comité de pilotage, à même, selon lui, de contribuer à assainir la situation. D'autre part, le conférencier a apporté une autre explication fondamentale.

L'Eepad vend à «perte»

Selon Nouar Harzallah, l'Eepad a dû appliquer, contraint, la réduction des tarifs de l'ADSL de 50%, annoncée le 22 avril 2008, par le ministre de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication de l'époque, Boudjemaâ Haïchour.

Une réduction qui s'impose à tous les fournisseurs d'acès Internet, tant publics que privés et qui concerne donc l'Eepad. «Elle nous a été imposée», dira Nouar Harzallah, infirmant les propos du P-dg d'AT, Moussa Benhamadi, qui a déclaré récemment que cette réduction ne concernàit pas les privés. Une réduction qui touche également l'ancienne filiale d'Algérie Télécom, Djaweb, qui a été récemment absorbée par sa maison mère après avoir enregistré des pertes de l'ordre de 3 milliards de dinars. Toutefois, cette réduction a provoqué «l'asphyxie» pour certains fournisseurs et aggravé l'endettement de l'Eepad, l'obligeant à vendre «à perte» en infraction avec la réglementation en vigueur, et au détriment de la qualité pour répondre à la demande.

De la «concurrence déloyale» d'AT

Un endettement qui serait moindre, voire insignifiant, si cette réduction était prise en considération par AT. Ce dernier, qui continue d'encaisser des recettes établies sur des tarifs d'interconnexion à 100% et semble pratiquer de la concurence déloyale, bénéficie de «subventions» déguisées. Cela même si le discours du P-dg de l'Eepad se voulait moins offensant à ce propos, d'autant que l'Autorité de régulation de la poste et des télécommunications (ARPT) a jugé recevables les saisines des providers quant à la réduction des tarifs et la cherté des liens d'accès.

Affirmant que le conflit qui l'oppose à Algérie Télécom, son partenaire «stratégique» et également concurrent, est d'ordre strictement commercial, Nouar Harzallah a appelé à l'intervention de l'ARPT et donc de l'Etat. Avec la finalité de trouver une solution au bénéfice des 87 000 abonnés de l'Eepad, dans le cadre du dialogue, de la transparence et de l'équité. Sinon, le règlement judiciaire n'est pas écarté, laissera-t-il entendre, en précisant que le recours au Conseil de la concurrence reste lié à la présentation de preuves comptables.

C. B.

IL VA COMMERCIALISER DES PC À 18 000 DA

Eepad n'est pas «à vendre» aux étrangers

L'Etablissement d'enseignement professionnel à distance (Eepad), fournisseur de services sur Internet, va commercialiser des PC à 18 000 dinars. Selon le P-dg, Nouar Harzallah, un contrat a été conclu, le 6 mai dernier, avec un opérateur chinois pour la fabrication délocalisée en Algérie de cartes mères et de microordinateurs. Annonçant la médiatisation de ce partenariat mardi prochain, Nouar Harzallah a voulu signifier que son entreprise poursuit ses efforts pour le développement du hardware et des services à haute valeur ajoutée, de l'industrie du contenu et la mise en œuvre de la stratégie e-Algérie à l'horizon 2013 ; l'Eepad «n'est pas à vendre» ou à «brader» aux lobbies ou opérateurs étrangers, a-t-il assuré.

C. B.

6e ÉDITION DU MED IT

150 entreprises exposent

La 6e édition du Salon international des technologies de l'information ouvrira ses portes le 18 mai prochain. Cette édition, qui aura lieu au Palais de la culture (Alger), sera marquée par des nouveautés, comme annoncé par les organisateurs de cet événement. Parmi les nouveautés, figure la tenue de cette édition pendant trois jours alors que les précédentes ont été organisées en deux jours. Le Med IT prend également une dimension méditerranéenne. En effet, une vingtaine d'opérateurs marocains et tunisiens participent pour la première fois à ce rendez-vous des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Trente experts internationaux y participent aussi pour la première fois. Ces derniers vont présenter des communications dans des domaines pointus tels que la fibre optique, le retour sur investissement dans le domaine de l'Internet à très haut débit, le e-commerce. En outre, des formations gratuites vont être dispensées aux professionnels du secteur dans des filières précises. Ces filières ont été identifiées grâce à une enquête effectuée auprès de 700 entreprises algériennes. Par ailleurs, un trophée Med IT sera attribué au meilleur site web algérien inscrit au concours. Il s'agit essentiellement de sites marchands, scientifiques et culturels. Pas moins de 65 sites web algériens participent à ce concours. Le lauréat de ce concours recevra une solution de facturation on-line complète offerte par paybox.Présent à la conférence de presse, le directeur de la communication d'Algérie Poste a formulé le souhait de voir le Med IT devenir le rendez-vous auquel se renderont les partenaires étrangers pour d'acheter les solutions informatiques développées par des ingénieurs algériens.

N. M.

RENCONTRES INTERNATIONALES DE PHARMACIE D'ALGER

Les professionnels se concertent

Les pharmaciens, à l'initiative du conseil de l'Ordre des pharmaciens d'Alger, se réunissent aujourd'hui pour débattre de la situation de la corporation et de l'impact de la politique du médicament en Algérie.

F.-Zohra B. - Alger (Le Soir) - La rencontre, qui se tient à l'hôtel El Aurassi et qui s'étalera sur deux jours, verra aussi la participation de pharmaciens issus des pays européens, africains, asiatiques et maghrébins. Des pharmaciens représentant le secteur industriel, les hôpitaux et les officines feront un état des lieux du secteur et de ce qui a déjà été réalisé à ce jour. Selon le programme prévu par le conseil de l'Ordre des pharmaciens d'Alger, organisateur de la rencontre, des thèmes relatifs à l'évolution et à l'impact de la politique du médicament en Algérie, à la promotion pharmaceutique, la formation continue et la déontologie, le droit pénal et la législation ainsi que la qualité en pharmacie seront abordés. Les intervenants se pencheront aussi sur la problématique de l'industrie pharmaceutique en Algérie et la carte Chifa. Concernant ce dernier point, les présents devront notamment discuter d'un point qui préoccupe les pharmaciens d'officines, notamment l'absence d'informations relatives aux malades disposant de la carte Chifa.

La question du tarif de référence ainsi que l'exercice du métier de pharmacien et la protection de l'environnement seront également abordés. En marge des communications, trois ateliers sont au programme qui permettront aux participants de débattre du financement bancaire, de la dermopharmacie et de la phytothérapie.

F.-Z. B.